

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CARIGNAN**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO
550 (2023)**

Règlement d'emprunt autorisant les travaux de réfection du chemin Bellevue décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 3 185 000 \$

ATTENDU les pouvoirs dévolus à la Ville de Carignan par la *Loi sur les cités et villes*, la *Loi sur la fiscalité municipale* et la *Loi sur les travaux municipaux*;

ATTENDU la lettre de la Ministre Guilbault datée du 16 novembre 2022 concernant l'admissibilité des travaux à une aide financière maximale de 2 010 123 \$ dans le cadre du volet redressement du Programme d'aide à la voirie locale laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme « **Annexe C** »;

ATTENDU que le conseil affectera l'aide financière accordée aux travaux;

ATTENDU qu'un avis de motion ainsi que le dépôt du projet du présent règlement ont été donnés à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 décembre 2022;

LE CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 :

Le conseil municipal est autorisé à effectuer des travaux de réfection du chemin Bellevue tel qu'il appert de l'estimation approuvée par Dominique Charbonneau, ingénieur à la firme Groupe-Conseil Génipur inc. en date du 24 août 2022 portant le numéro 2269G et de l'estimation détaillée incluant les frais, les honoraires professionnels, les taxes nettes et les contingences préparée par Natalia Burduja, ingénieur infrastructures municipales et projets en date du 21 novembre 2022 lesquels font partie intégrante du présent règlement comme « **Annexes A et B** ».

ARTICLE 3 :

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 3 185 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 185 000 \$ sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 5 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la ville de Carignan, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 :

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 8 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Patrick Marquès
Maire

Ève Poulin
Greffière

CERTIFICAT D'AUTORISATION

<i>Avis de motion et dépôt du projet de règlement :</i>	<i>7 décembre 2022</i>
<i>Adoption du règlement :</i>	<i>11 janvier 2023</i>
<i>Avis de tenue du registre :</i>	<i>16 janvier 2023</i>
<i>Tenue du registre :</i>	<i>25 janvier 2023</i>
<i>Dépôt certificat tenue registre au conseil :</i>	<i>1^{er} février 2023</i>
<i>Transmission MAMH :</i>	<i>7 février 2023</i>
<i>Approbation du MAMH :</i>	<i>14 février 2023</i>
<i>Avis public/certificat de publication de l'entrée en vigueur :</i>	<i>20 février 2023</i>

ANNEXE A
Règlement n° 550 (2023)

VILLE DE CARIGNAN

RÉFECTION DU CHEMIN BELLEVUE, ZONE 1

COÛTS ESTIMATIFS PRÉLIMINAIRES

Août 2022

N/D.: 2269G

SOMMAIRE - RECONSTRUCTION COMPLÈTE SANS RÉUTILISATION

1- ZONE 1.....	1 350 000,00 \$
2- ZONE 2.....	1 600 000,00 \$
TOTAL RECONSTRUCTION COMPLÈTE SANS RÉUTILISATION.....	<u>2 950 000,00 \$</u>

Préparé par: _____
Olga Pochechueva, ing.

Date: _____



Approuvé par: _____ 2022-08-24
Dominique Charbonneau, ing.

Date: _____



VILLE DE CARIGNAN
RÉFECTION DU CHEMIN BELLEVUE, ZONE 1COÛTS ESTIMATIFS PRÉLIMINAIRES

Août 2022

N/D.: 2269G

SOMMAIRE - RECONSTRUCTION COMPLÈTE SANS RÉUTILISATION

1- PRÉPARATION DU SITE.....	297 350,00 \$
2- DRAINAGE.....	27 800,00 \$
3- VOIRIE.....	720 525,00 \$
4- DIVERS.....	16 450,00 \$
Sous-total :	1 062 125,00 \$
Provisions pour imprévus (+/- 10 %).....	112 043,30 \$
Total :	1 174 168,30 \$
Somme provisionnelle pour la T.P.S. (5 %).....	58 708,41 \$
Somme provisionnelle pour la T.V.Q. (9,975 %).....	117 123,29 \$
TOTAL RECONSTRUCTION COMPLÈTE SANS RÉUTILISATION.....	<u>1 350 000,00 \$</u>



ANNEXE A

Règlement n° 550 (2023)

COÛTS ESTIMATIFS PRÉLIMINAIRES / RECONSTRUCTION COMPLÈTE SANS RÉUTILISATION

Ville de Carignan

Travaux de réfection du chemin Bellevue, Zone 1, CH 0+637@ CH 1+712

N/ D: 2269G

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1. PRÉPARATION DU SITE				
1.1 Organisation de chantier, incluant arpentage et gestion de la circulation	1	global @	20 000,00 \$	20 000,00 \$
1.2 Enlèvement et disposition du pavage existant, ép. 180 à 350 mm (moyenne 230 mm)	7 310	m.ca. @	10,00 \$	73 100,00 \$
1.3 Enlèvement disposition des fondations granulaires existantes, ép. 210 à 480 mm (moyenne 300 mm)	8 600	m.ca. @	11,25 \$	96 750,00 \$
1.4 Excavation supplémentaire jusqu'au niveau de l'infrastructure projetée, incluant disposition des surplus, ép. moyenne 250 mm	8 600	m.ca. @	10,50 \$	90 300,00 \$
1.5 Excavation particulière de 2 ^e classe, à la demande de l'Ingénieur, non-réutilisables pour la construction des ouvrages projetés				
i) Dépôts mous et instables et/ou terre végétale	200	m.cu. @	30,00 \$	6 000,00 \$
1.6 Soutènement de poteaux pendant les travaux (provisionnel)	7	unité @	1 600,00 \$	11 200,00 \$
Sous-total : Préparation du site				297 350,00 \$
2. DRAINAGE				
2.1 Nettoyage et reprofilage partiel des fossés en rive de la chaussée, incluant disposition des matériaux excavés (provisionnel)	150	m.lin. @	25,00 \$	3 750,00 \$
2.2 Enrochement de fossé et de ponceau privé ex., calibre 100-200 mm, lorsque requis par l'Ingénieur, incluant préparation des surfaces et membrane géotextile	150	m.ca. @	45,00 \$	6 750,00 \$
2.3 Nettoyage de ponceau privé				
- Diamètre de 600 et moins	15	m.lin. @	70,00 \$	1 050,00 \$
- Diamètre de plus de 600 mm	0	m.lin. @	125,00 \$	0,00 \$
2.4 Remplacement de ponceau existant, incluant enlèvement de ponceau existant fourniture et installation de ponceau projeté, enrochement des extrémités, transitions de chaussée, excavation et remblayage				
- Diamètre 375 mm PEHD R-320	11	m.lin. @	300,00 \$	3 300,00 \$
- Diamètre 450 mm T.B.A. Classe IV	11	m.lin. @	450,00 \$	4 950,00 \$
- Diamètre 900 mm T.B.A. Classe IV	11	m.lin. @	500,00 \$	5 500,00 \$



ANNEXE A

Règlement n° 550 (2023)

COÛTS ESTIMATIFS PRÉLIMINAIRES / RECONSTRUCTION COMPLÈTE SANS RÉUTILISATION

Ville de Carignan

Travaux de réfection du chemin Bellevue, Zone 1, CH 0+637@ CH 1+712

N/ D: 2269G

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
2. DRAINAGE (suite)				
2.5 Ensemencement hydraulique des fossés, incluant engrais, arrosage et premiers travaux d'entretien	500	m.ca. @	5,00 \$	2 500,00 \$
Sous-total : Drainage				27 800,00 \$
3. VOIRIE				
3.1 Fourniture et pose d'une membrane géotextile de type 7612 ou équivalent approuvé, incluant nivellement de la plateforme d'infrastructure, profilage final et compactage	8 600	m.ca. @	4,50 \$	38 700,00 \$
3.2 Fourniture et pose d'une sous-fondation de type MG 112 modifié, épaisseur 400 mm, incluant épandage, nivellement et compactage	8 600	m.ca. @	17,50 \$	150 500,00 \$
3.3 Fourniture et pose d'une fondation en pierre concassée de type MG 20, épaisseur 250 mm, incluant épandage, nivellement et compactage	8 600	m.ca. @	13,00 \$	111 800,00 \$
3.4 Fourniture et pose d'un revêtement bitumineux, incluant épandage, nivellement et compactage, installation et enlèvement de chanfreins si requis, nettoyage des surfaces et liant d'accrochage, planage aux raccordements avec le pavage existant				
- Type ESG-14, PG 58S-28, ép. 70 mm	8 000	m.ca. @	27,00 \$	216 000,00 \$
- Type ESG-10, PG 64H-28, ép. 60 mm	8 000	m.ca. @	24,50 \$	196 000,00 \$
3.5 Épaulement avec MG 20, largeur 300 mm, ép. 130 mm, incluant épandage, nivellement et compactage	2 150	m.lin. @	3,50 \$	7 525,00 \$
Sous-total : Voirie				720 525,00 \$
4. DIVERS				
4.1 Réfection d'entrée privée, incluant pierre de correction d'une épaisseur variable comprise entre 50 mm et 150 mm en pierre concassée de type MG 20				
- Revêtement bitumineux de type EB-10C (PG 58S-28), ép. min. 50 mm	0	m.ca. @	90,00 \$	0,00 \$
- Fondation granulaire de type MG 20, ép. 300 mm	0	m.ca. @	50,00 \$	0,00 \$
4.2 Réfection d'entrée privée, incluant pierre de correction d'une épaisseur variable comprise entre 50 mm et 150 mm en pierre concassée de type MG 20				
- Revêtement en pierre de type MG 20, ép. 300 mm	100	m.ca. @	50,00 \$	5 000,00 \$



ANNEXE A

Règlement n° 550 (2023)

COÛTS ESTIMATIFS PRÉLIMINAIRES / RECONSTRUCTION COMPLÈTE SANS RÉUTILISATION

Ville de Carignan

Travaux de réfection du chemin Bellevue, Zone 1, CH 0+637@ CH 1+712

N/ D: 2269G

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
4. <u>DIVERS (suite)</u>				
4.3 Engazonnement par plaques, incluant terrassement, terre végétale (ép. 150 mm après compactage), engrais, accessoires, travaux d'entretien et arrosages	0	m.ca. @	12,00 \$	0,00 \$
4.4 Marquage de chaussée, peinture à l'epoxy (longue durée)				
- Ligne de rive continue de couleur blanche, largeur 120 mm	2 150	m.lin. @	2,00 \$	4 300,00 \$
- Ligne axiale jaune continue, largeur 120 mm	1 075	m.lin. @	2,00 \$	2 150,00 \$
4.5 Remise en état des lieux	1	global @	5 000,00 \$	<u>5 000,00 \$</u>
Sous-total : Divers				16 450,00 \$



VILLE DE CARIGNAN
RÉFECTION DU CHEMIN BELLEVUE, ZONE 2

COÛTS ESTIMATIFS PRÉLIMINAIRES

Août 2022

N/D.: 2269G

SOMMAIRE - RECONSTRUCTION COMPLÈTE SANS RÉUTILISATION

1- PRÉPARATION DU SITE.....	299 600,00 \$
2- DRAINAGE.....	74 600,00 \$
3- VOIRIE.....	854 130,00 \$
4- DIVERS.....	28 970,00 \$
Sous-total :.....	1 257 300,00 \$
Provisions pour imprévus (+/- 10 %).....	134 306,87 \$
Total :.....	1 391 606,87 \$
Somme provisionnelle pour la T.P.S. (5 %).....	69 580,34 \$
Somme provisionnelle pour la T.V.Q. (9,975 %).....	138 812,79 \$
TOTAL RECONSTRUCTION COMPLÈTE SANS RÉUTILISATION.....	<u>1 600 000,00 \$</u>



ANNEXE A

Règlement n° 550 (2023)

COÛTS ESTIMATIFS PRÉLIMINAIRES / RECONSTRUCTION COMPLÈTE SANS RÉUTILISATION

Ville de Carignan

Travaux de réfection du chemin Bellevue, Zone 2, CH 2+318@ CH 3+468

N/D.: 2269G

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1. PRÉPARATION DU SITE				
1.1 Organisation de chantier, incluant arpentage et gestion de la circulation	1	global @	15 000,00 \$	15 000,00 \$
1.2 Enlèvement et disposition du pavage existant, ép. 150 à 330 mm (moyenne 220 mm)	8 000	m.ca. @	10,00 \$	80 000,00 \$
1.3 Enlèvement disposition des fondations granulaires existantes, ép. 160 à 410 mm (moyenne 260 mm)	9 200	m.ca. @	9,75 \$	89 700,00 \$
1.4 Excavation supplémentaire jusqu'au niveau de l'infrastructure projetée, incluant la disposition des surplus, ép. moy. 300 mm	9 200	m.ca. @	13,00 \$	80 000,00 \$
1.5 Excavation particulière de 2 ^e classe, à la demande de l'Ingénieur, non-réutilisables pour la construction des ouvrages projetés				
i) Dépôts mous et instables et/ou terre végétale	150	m.cu. @	30,00 \$	4 500,00 \$
1.6 Soutènement de poteaux pendant les travaux (provisionnel)	38	unité @	800,00 \$	30 400,00 \$
Sous-total : Préparation du site				299 600,00 \$
2. DRAINAGE				
2.1 Nettoyage et reprofilage partiel des fossés en rive de la chaussée, incluant la disposition des matériaux excavés au besoin	200	m.lin. @	25,00 \$	5 000,00 \$
2.2 Enrochement de fossé, calibre 100-200 mm, lorsque requis par l'Ingénieur, incluant membrane géotextile	500	m.ca. @	45,00 \$	22 500,00 \$
2.3 Nettoyage et ajustement de ponceau de fossé privé				
- Diamètre de 600 et moins	120	m.lin. @	70,00 \$	8 400,00 \$
- Diamètre de plus de 600 mm	30	m.lin. @	125,00 \$	3 750,00 \$
2.4 Remplacement de ponceau existant, incluant excavation, disposition de ponceau existant, fourniture d'un ponceau projeté, enrochement des extrémités, reconstruction de la chaussée et remblayage				
- Diamètre 375 mm PEHD R-320	11	m.lin. @	250,00 \$	2 750,00 \$
- Diamètre 450 mm T.B.A. Classe IV	11	m.lin. @	300,00 \$	3 300,00 \$
- Diamètre 600 mm T.B.A. Classe IV	44	m.lin. @	350,00 \$	15 400,00 \$
- Diamètre 900 mm T.B.A. Classe IV	22	m.lin. @	500,00 \$	11 000,00 \$



ANNEXE A

Règlement n° 550 (2023)

COÛTS ESTIMATIFS PRÉLIMINAIRES / RECONSTRUCTION COMPLÈTE SANS RÉUTILISATION

Ville de Carignan

Travaux de réfection du chemin Bellevue, Zone 2, CH 2+318@ CH 3+468

N/D.: 2269G

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
2. DRAINAGE (suite)				
2.6 Ensemencement hydraulique des fossés, incluant engrais, arrosage et premiers travaux d'entretien	500	m.ca. @	5,00 \$	2 500,00 \$
Sous-total : Drainage				74 600,00 \$
3. VOIRIE				
3.1 Fourniture et pose d'une membrane géotextile de type 7612 ou équivalent approuvé, incluant nivellement de la plateforme d'infrastructure, profilage final et compactage	9 200	m.ca. @	4,50 \$	41 400,00 \$
3.2 Fourniture et pose d'une sous-fondation de type MG 112, épaisseur 300 mm, incluant épandage, nivellement et compactage	9 200	m.ca. @	15,50 \$	142 600,00 \$
3.3 Fourniture et pose d'une fondation en pierre concassée de type MG 20, épaisseur 350 mm, incluant épandage, nivellement et compactage	9 200	m.ca. @	18,00 \$	165 600,00 \$
3.4 Fourniture et pose d'un revêtement bitumineux, incluant épandage, nivellement et compactage, installation et enlèvement de chanfreins si requis, nettoyage des surfaces et liant d'accrochage, planage aux raccordements avec le pavage existant				
- Type ESG-14, PG 58S-28, ép. 70 mm	8 560	m.ca. @	33,50 \$	286 760,00 \$
- Type ESG-10, PG 64H-28, ép. 60 mm	8 560	m.ca. @	24,50 \$	209 720,00 \$
3.5 Épaulement du pavage avec matériaux granulaires récupérés (au niveau de la couche finale de pavage), largeur 300 mm, incluant épandage, nivellement et compactage	2 300	m.lin. @	3,50 \$	8 050,00 \$
Sous-total : Voirie				854 130,00 \$
4. DIVERS				
4.1 Réfection d'entrée privée: incluant pierre de correction d'une épaisseur variable comprise entre 50 mm et 150 mm en pierre concassée de type MG 20				
- Revêtement bitumineux de type EB-10C (PG 58S-28), ép. min. 50 mm	100	m.ca. @	90,00 \$	9 000,00 \$
- Fondation granulaire de type MG 20, ép. 300 mm	100	m.ca. @	50,00 \$	5 000,00 \$
4.2 Réfection d'entrée privée, incluant pierre de correction d'une épaisseur variable comprise entre 50 mm et 150 mm en pierre concassée de type MG 20				
- Revêtement en pierre de type MG 20, ép. 300 mm	35	m.ca. @	50,00 \$	1 750,00 \$



ANNEXE A
Règlement n° 550 (2023)

COÛTS ESTIMATIFS PRÉLIMINAIRES / RECONSTRUCTION COMPLÈTE SANS RÉUTILISATION

Ville de Carignan

Travaux de réfection du chemin Bellevue, Zone 2, CH 2+318@ CH 3+468

N/D.: 2269G

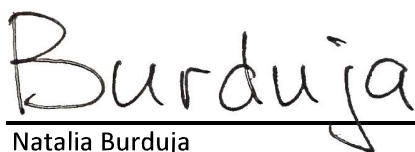
DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
4. DIVERS				
4.3 Engazonnement par plaques, incluant terrassement, terre végétale (ép. 150 mm aprèscompactage), engrais, accessoires, travaux d'entretien et arrosages	100	m.ca.	@ 12,00 \$	1 200,00 \$
4.4 Marquage de chaussée, peinture à l'epoxy (longue durée)				
- Ligne de rive continue de couleur blanche, largeur 120 mm	2 340	m.lin.	@ 2,00 \$	4 680,00 \$
- Ligne axiale jaune continue, largeur 120 mm	1 170	m.lin.	@ 2,00 \$	2 340,00 \$
4.5 Remise en état des lieux	1	global	@ 5 000,00 \$	5 000,00 \$
Sous-total : Divers				28 970,00 \$



ANNEXE BRÈGLEMENT 550 (2023)
ESTIMATION DES COÛTS
RÉFECTION DU CHEMIN BELLEVUE

Zone 1		1 062 125.00 \$
Zone 2		1 257 300.00 \$
Sous-total		2 319 425.00 \$
Frais d'ingénierie et services professionnels:	10%	231 942.50 \$
Contingence:	10%	231 942.50 \$
Sous-total:		<u>2 783 310.00 \$</u>
Taxes	5%	139 165.50 \$
	9.98%	277 635.17 \$
Sous-total:		<u>3 200 110.67 \$</u>
Sous-total «moins ristourne»:		2 922 127.59 \$
Frais de financement temporaire et frais d'émission de dette		262 872.41 \$
TOTAL		<u>3 185 000.00 \$</u>

SIGNATURE



Natalia Burduja

Ingénieure infrastructures municipale

21-11-2022

DATE



ANNEXE C
Règlement n° 550 (2023)



Gouvernement du Québec
La vice-première ministre
La ministre des Transports et de la Mobilité durable

PAR COURRIEL

Québec, le 16 novembre 2022

Monsieur Patrick Marquès
Maire
Ville de Carignan
2379, chemin de Chambly, bureau 210
Carignan (Québec) J3L 4N4
p.marques@carignan.quebec

Objet : Programme d'aide à la voirie locale
Volet : Redressement
N° SFP : 154227338
Dossier n° : XHE84467 / N° de fournisseur : 67673

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que j'accorde à votre ville une aide financière maximale de 2 010 123 \$ pour le dossier cité en objet. Selon les modalités de cette aide financière, les dépenses relatives à l'exécution de ce projet sont admissibles à compter de la date de la présente. L'aide financière totale à verser sera déterminée en fonction des factures attestant des sommes réelles dépensées en conformité avec ce qui est accepté par le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

De plus, vous trouverez jointe à la présente la convention d'aide financière déterminant les modalités de versement de l'aide financière en vertu du programme cité en objet et définissant les obligations de chacune des parties. En conséquence, un exemplaire dûment signé, accompagné de la résolution municipale autorisant la signature de la convention, devra être retourné à l'adresse suivante : aideVL@transports.gouv.qc.ca.

... 2



Québec
700, boul. René-Lévesque Est
29^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : 418 643-6980
Télécopieur : 418 643-2033
ministre@transports.gouv.qc.ca

Montréal
500, boul. René-Lévesque Ouest
16^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-3444
Télécopieur : 514 873-7886

ANNEXE C
Règlement n° 550 (2023)

M. Patrick Marquès

2

Dans le contexte de la réalisation de ce projet, je vous invite à consulter le protocole de visibilité précisé dans la convention d'aide financière ci-jointe. Celui-ci détaille certains engagements que vous avez à respecter.

Par ailleurs, il est notamment de la responsabilité du bénéficiaire :

- de faire réaliser les travaux à l'intérieur d'une période de douze mois à partir de la date de la lettre d'annonce de la ministre;
- de reconfirmer, par résolution à la ministre, si les travaux n'ont pu être achevés à l'intérieur de cette période, son intention de terminer les travaux autorisés ainsi que l'échéancier de réalisation de ceux-ci.

Enfin, pour obtenir de plus amples précisions sur le traitement de votre demande, veuillez communiquer avec l'équipe responsable de l'administration de ce programme au Ministère, par courriel à l'adresse précédemment mentionnée ou encore par téléphone au 418 266-6647 ou sans frais au 1 888 717-8082.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Geneviève Guilbault

p. j. 1

c. c. M^{me} Suzanne Roy, ministre responsable de la région de la Montérégie
M. Jean-François Roberge, député de Chambly

N/Réf. : 20221025-009

